Comment se connecter au Portail Parents ?

Allez sur le site de la commune de Verlaine à cette adresse :
https://verlaine.guichet-citoyen.be/portail-parents/

Prérequis de la part des parents pour utiliser la plateforme :

- Posséder le numéro de registre national de votre(vos) enfant(s).
- Avoir l'application « Itsme » ou un lecteur de carte d'identité électronique.
- Si vous vous connectez avec votre carte d'identité, s'assurer d'avoir la dernière version du logiciel de lecture de carte d'identité installée sur votre ordinateur. Voici le lien où télécharger ce logiciel https://eid.belgium.be/fr

/!\ seules les connexions avec votre carte d'identité ou Itsme fonctionnent. Si dans la procédure, vous devez introduire un n° de matricule, c'est que vous ne suivez pas la bonne méthode de connexion.

N'essayez pas de vous connecter avec la carte d'identité de votre enfant.

Etape 1 : Connexion via l'eID

➔ Cliquez sur le bouton « M'inscrire dans le Portail Parents » de la page d'accueil.
➔ Sélectionnez, dans l'encart de gauche, la connexion au moyen de la carte d'identité électronique.

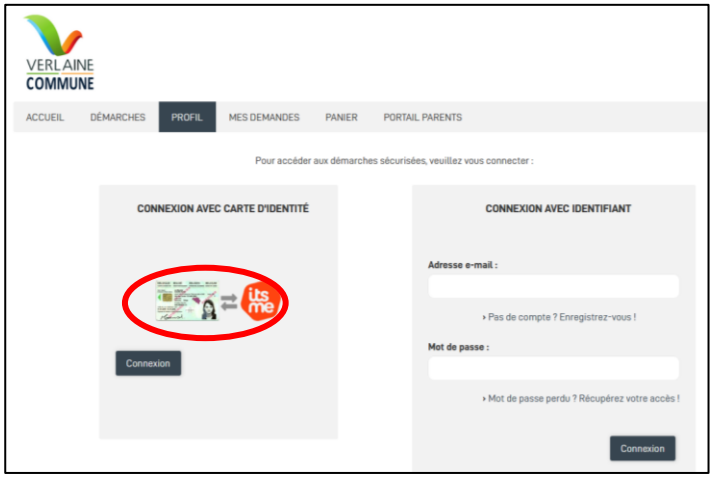

➔ Branchez votre lecteur de carte d'identité électronique et insérez cette dernière ou utilisez "It's me".
➔ Suivez les instructions à l'écran.
➔ Complétez votre fiche utilisateur avec un maximum d'informations (adresse, numéro de registre national, téléphone).
➔ Rendez-vous ensuite sur la page « Portail Parent ».

Etape 2 : S'enregistrer en tant que parent

➔ Cliquez sur le bouton « S'enregistrer en tant que parent ».
➔ Les informations indiquées ne peuvent être modifiées. Validez directement et revenez sur la page « Portail Parent ».

Deux possibilités :

- Cas A : vous recevez déjà des factures à votre nom de la part de l'administration communale, votre nom est donc déjà associé à un ou plusieurs enfants dans notre base de données. Si tel est le cas, vous pouvez passer à l'étape 4.
- Cas B : vous ne recevez pas de factures à votre nom (elles sont envoyées au co-parent ou non pas lieu), vous n'avez donc pas encore d'enfant(s) associé(s). Passez donc à l'étape 3.

Etape 3 : Enregistrer mon enfant

➔ Cliquez sur le formulaire « Ajouter un enfant »
➔ Indiquez correctement les coordonnées de votre enfant et sélectionnez son lieu scolaire
➔ Pour le numéro de registre national : celui-ci peut être trouvé sur la carte d'identité, carte de mutuelle, sur son acte de naissance ou demandé auprès de l'administration communale.
➔ Réalisez cette étape 3 autant de fois que vous avez d'enfant à inscrire.
➔ Une fois que votre ou vos enfants sont enregistrés, revenez sur la page « Portail Parent ».

Vous pouvez alors réserver des repas chauds ou des stages.

Dans un premier temps, les repas chauds et stages vous seront **facturés**.